

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5074

présenté par
Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES
à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 25, après les mots,

« Gouvernement »,

insérer les mots

« dans la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat définie au III de l'article L. 1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à préciser que la politique de l'alimentation est définie par le gouvernement dans la SNANC.